

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 13 août 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 13 août 2015, à 7 h, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil, Pascal Pilon, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Est également présent Jacques Brisson, directeur général et secrétaire-trésorier.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la loi.

Les conseillers William Martinez et Gaëtan Prud'homme sont absents.

L'ouverture de la séance extraordinaire est ouverte à 7 h 05 par le maire Jean-Yves Poirier.

2015-08-184

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour pour la séance extraordinaire du 13 août 2015.

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 août 2015 :

1. Ressources humaines – aqueduc
2. Politique d'embauche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-08-185

RESSOURCES HUMAINES – AQUEDUC – AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE METTRE FIN À L'EMPLOI DE MME ÈVE PERRIER, TECHNICIENNE EN TRAITEMENT DES EAUX

Suite à la suspension administrative de madame Ève Perrier en date du 10 août dernier par le directeur général et secrétaire-trésorier relativement à sa prestation de travail;

ATTENDU QU'une enquête concernant les faits et gestes posés par madame Ève Perrier dans le cadre et à l'occasion de ses fonctions pour la Municipalité de Saint-Polycarpe est terminée;

ATTENDU QUE les résultats de l'enquête concernant les faits et gestes posés par madame Ève Perrier dans le cadre et à l'occasion de ses fonctions pour la Municipalité de Saint-Polycarpe est concluante;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU la recommandation du procureur de la municipalité,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à mettre fin à l'emploi de madame Ève Perrier et ce en date du 14 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POLITIQUE D'EMBAUCHE

Le conseil discute de divers aspects et critères de la future Politique d'embauche.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 7 h 45 l'ordre du jour est épuisé,

il est proposé par le conseiller Jean Legault
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance extraordinaire du 13 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Le maire,

Jacques Brisson

Jean-Yves Poirier